

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 16 (1936)  
**Heft:** 9

**Rubrik:** Renseignements utiles à qui voyage

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

prit de sacrifice patriotique du peuple suisse. Au lieu des 80 millions de francs demandés, les souscriptions ont atteint un montant total de 330 millions de francs suisses environ. Près de 190.000 souscripteurs de toutes les classes de la population ont contribué à ce succès qui revêt une signification profonde et exprime la ferme volonté du peuple suisse de défendre son indépendance. Le succès de cet emprunt prouve en outre que le marché suisse des capitaux est sain et que la confiance dans l'économie financière du pays subsiste intacte en dépit même de la dévaluation monétaire.

En face de cette magnifique expression de volonté de toute la nation, le gouvernement a décidé d'accepter toutes les souscriptions. Des crédits supplémentaires seront votés pour pouvoir consacrer le montant total de l'emprunt au renforcement de la puissance défensive de l'armée.

#### **Moniteur Officiel du Commerce et de l'Industrie.**

Par les soins de la Commission Interministérielle de l'Assurance-Crédit d'Etat, fonctionnant au Ministère du Commerce, vient d'être publiée une brochure officielle donnant le texte de la loi du 19 août 1936 et du décret du 1<sup>er</sup> septembre 1936 relatifs à la mobilisation des créances commerciales bloquées à l'étranger, ainsi qu'un *commentaire pratique* rédigé par le Secrétaire Général de la Commission de l'Assurance-Crédit.

Cette brochure, qui paraît appelée à rendre de très utiles services à de nombreux exportateurs, est en vente au prix de trois francs au :

*Moniteur officiel du Commerce et de l'Industrie,*  
22, avenue Victor-Emmanuel-III — PARIS

Sont actuellement en cours d'impression chez le même éditeur :

1<sup>o</sup> Une brochure concernant la garantie de bonne fin

des exportations conclues avec des Administrations ou Services Publics étrangers (Loi du 10 juillet 1928, modifiée par la loi du 16 août 1936).

2<sup>o</sup> Une brochure concernant la garantie des risques politiques et des risques de transfert inhérents aux opérations d'exportation conclues avec des acheteurs privés. (Loi du 22 août 1936).

#### **Ventes en vrac de produits alimentaires.**

Le Bureau Permanent de « Les Directeurs Commerciaux de France », association amicale et professionnelle (6, rue de l'Isly, Paris (8<sup>e</sup>)) a pris connaissance avec stupeur d'une communication adressée par M. le Ministre de l'Economie Nationale aux préfets, aux termes de laquelle « le Comité National de Surveillance des Prix recommande aux Comités Départementaux de Surveillance des Prix de conseiller dans la plus large mesure la consommation des pâtes en vrac à détailler par l'épicier ».

Cette recommandation témoigne d'une ignorance totale des intérêts particuliers de chaque consommateur et de l'intérêt général du pays.

La vente en vrac de produits alimentaires n'offre aucune garantie de qualité aux consommateurs. De plus, elle est en contradiction absolue avec les prescriptions de l'hygiène. Voilà pour le consommateur.

Voici maintenant pour l'intérêt général. Si l'on supprime tout ce qui n'est pas strictement nécessaire, tout ce qu'on groupe sous le nom de progrès et qui ressortit à l'hygiène, à la commodité, au plaisir de vivre, on condamne à la misère définitive la grande majorité de ceux qui travaillent encore.

Les Directeurs commerciaux de France s'élèvent avec vigueur contre cette recommandation et demandent qu'elle soit rapportée d'urgence.

## **Renseignements utiles à qui voyage**

### **SUISSE**

#### **Sports d'hiver en Suisse**

#### **Réductions spéciales Saison 1936-1937**

Nous croyons utile d'informer les milieux intéressés que la récente dévaluation monétaire décrétée par le Gouvernement suisse n'a entraîné aucune majoration des Tarifs-voyageurs suisses et que les *Réductions spéciales* réservées aux touristes domiciliés hors de Suisse et qui séjournent au moins 6 jours pleins en Suisse continuent à être appliquées sans changement.

Nous rappelons que ces réductions spéciales s'ajoutant aux réductions tarifaires ordinaires sont de l'ordre suivant :

30 % sur les billets individuels ci-après désignés :

a) Billets d'aller et retour circulaires de 10, 45 et 90 jours;

b) Billets simples, d'aller et retour ou semi-circulaires d'un point-frontière à un autre point-frontière en transit par la Suisse;

c) Abonnements généraux suisses de 8 et 15 jours.

15 % sur les billets collectifs, soit :

d) Billets de sociétés d'aller et retour ou circulaires pour groupes de 6 à 99 personnes;

e) Billets de famille d'aller et retour ou circulaires.

Les billets susmentionnés sont émis par l'Agence officielle de Chemins de fer Suisses, 37, boulevard des Capucines, à Paris (2<sup>e</sup>) et les principaux bureaux de voyages.

Les gares-frontières seront également autorisées à délivrer des billets suisses comportant les réductions précitées aux voyageurs qui seront en mesure de prouver, sur présentation d'un pas-

seport ou d'une carte d'identité, qu'ils sont domiciliés à l'étranger.

#### **Billets suisses de fin de semaine Fêtes de Noël et de Nouvel An**

En vue des prochaines fêtes de fin d'année, les entreprises suisses de transport ont pris les dispositions exceptionnelles suivantes au sujet de la durée de validité des billets dits « du dimanche », réduits de 50 % sur le tarif normal.

1<sup>o</sup> L'émission des billets « du dimanche » aura lieu tous les jours pendant la période du 24 au 27 décembre inclus, puis du 31 décembre au 3 janvier inclus.

2<sup>o</sup> Les billets délivrés du 24 au 27, ainsi que le 31 décembre, seront valables uniformément 7 jours (jour d'émission compris), et ceux émis du 1<sup>er</sup> au 3 janvier seront valables jusqu'au 6 janvier à minuit.

Pendant les périodes susmentionnées, le trajet de retour pourra être effectué déjà le premier jour de la validité, sauf pour les billets émis les 24 et 31 décembre, dont le retour ne pourra être utilisé que le lendemain au plus tôt.

Nous rappelons en outre qu'en dehors de l'époque des fêtes de fin d'année, ces billets seront émis jusqu'au printemps 1937 (la date sera fixée ultérieurement), avec validité du samedi matin au lundi à minuit.

*Billets français de « fin de semaine »* : La validité des billets français de « fin de semaine » sera également exceptionnellement prolongée à l'occasion des fêtes; elle variera entre 3 et 5 jours et demi, selon la distance kilométrique.

### Relations directes franco-suisse Horaire d'hiver 1936-1937

Pour faciliter l'accès aux stations de sports d'hiver et de cures de Leysin, de Villars-Chesières-Bretaye et de Montana-Crans aux touristes français, les Chemins de fer Suisses ont décidé d'autoriser, comme l'hiver dernier, l'arrêt du train rapide de nuit P.L.M. 511/CFF 36 (départ de Paris P.L.M. à 22 h. 25) à Aigle, Bex et Sierre, aux conditions suivantes :

1° Arrêt à Aigle, à 7 h. 52 (heure Europe Centrale). Cet arrêt sera ordonné exceptionnellement pendant toute la période d'hiver chaque fois qu'un groupe d'au moins 10 voyageurs est annoncé préalablement soit auprès de notre Agence, soit auprès de la Division de l'Exploitation I des CFF à Lausanne. Le train correspondant *Aigle-Leysin* circulera comme suit :

Aigle CFF	.....	dép.	8.15
Leysin Village	.....	arr.	9.01
Leysin Feydey	.....	arr.	9.09

2° Arrêt à Bex, à 7 h. 57 (heure Europe Centrale). Cet arrêt aura lieu sans conditions tous les jours, du 19 au 31 décembre 1936, et tous les samedis du 9 janvier au 27 février 1937.

En dehors de ces dates, et cela pendant toute la période d'hiver, l'arrêt est prévu chaque fois qu'un groupe d'au moins 10 voyageurs, à destination de cette gare, est annoncé préalablement soit auprès de notre Agence, soit auprès de la Division de l'Exploitation I des CFF à Lausanne. La correspondance de Bex-Villars s'opère comme suit :

Bex	.....	dép.	8.27
Gryon	.....	arr.	9.35
Villars	.....	arr.	9.52

3° Arrêt à Sierre, à 8 h. 45 (heure Europe Centrale). Cet arrêt est prévu pendant toute la période d'hiver, mais à condition qu'au moins 10 voyageurs à destination de cette gare soient annoncés préalablement auprès de notre Agence ou du Service de l'Exploitation précité, à Lausanne. La correspondance Sierre-Montana-Crans est la suivante :

Sierre	.....	dép.	8.52
Montana	.....	arr.	9.42
Crans	.....	arr.	10.27

Cette mesure exceptionnelle aura l'avantage d'éviter aux voyageurs entrant en ligne de compte le changement de trains avant d'arriver à Aigle, à Bex ou Sierre, et permettra de gagner, sur la durée actuelle du trajet, 48 minutes pour Leysin, 33 minutes pour Villars, et 1 h. 09 pour Montana-Crans.

## FRANCE

### Le soleil et la gaieté passent l'hiver sur la Côte d'Azur

A une nuit de Paris. — 10 rapides par jour.  
Places couchées.

Billets de famille.  
Billets de 40 jours.  
Collectifs à 1/2 tarif.  
Cartes d'excursions.  
Services d'Autocars P.L.M. : Marseille-Nice-Menton.  
Par la Route du Littoral.  
Autorails rapides : Marseille-Nice et Nice-Menton.  
*Passez l'hiver au soleil.  
Partez P.L.M.*

### La neige des Vosges aux portes de Paris Le voyage le plus court

Grâce à des trains à marche rapide, à des services d'autocars et d'autochenilles prolongeant le rail

#### LES PISTES LES PLUS SURES

Des billets d'aller et retour valables 40 jours et des billets de fin de semaine à prix réduits seront délivrés du 1<sup>er</sup> décembre au 30 avril pour les gares alsaciennes desservant le Donon (1.008 m.), le Struthof (740 m.), le Champ du Feu (1.099 m.), le Hohwald (600 m.), le Lac Blanc (1.054 m.), la Schlucht (1.139 m.), le Hohneck (1.361 m.), le Markstein (1.240 m.), le Grand Ballon (1.424 m.), le Ballon d'Alsace (1.242 m.).

Renseignez-vous aux Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine :

A Paris, 5, rue de Florence (8<sup>e</sup>).  
A Strasbourg, 3, boulevard du Président-Wilson.  
A la Maison du Tourisme, 127, Champs-Élysées, Paris (8<sup>e</sup>).  
Ainsi qu'aux principales agences de voyages.

### Nouveau service maritime par ferry-boats entre la France et l'Angleterre (via Dunkerque-Douvres)

A dater du 14 octobre 1936, au départ de Londres, et du 15 octobre, au départ de Paris, un service direct de nuit par wagons-lits (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes) est assuré journalièrement (dimanches compris) entre Paris et Londres et vice-versa, par ferry-boats, les voyageurs de ces wagons-lits étant transportés sans transbordement entre les deux capitales. Les ferry-boats transporteront également, dans les deux sens, avec transbordement aux ports de Dunkerque et de Douvres, les voyageurs ordinaires de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes pour lesquels des cabines et des salons confortables ont été aménagés. Les voyageurs de 3<sup>e</sup> classe seront admis en 2<sup>e</sup> classe sur le bateau.

Ce nouveau service maritime permet en outre, depuis le 5 octobre 1936, d'effectuer sans transbordement aux ports français et anglais le trafic des marchandises entre le continent et l'Angleterre. Il rend possible, dans les meilleures conditions de rapidité et de sécurité, le transport des denrées périssables, des fleurs, des primeurs et, en général, de toutes marchandises à transbordement fragile ou coûteux.

## P.O.-MIDI

### Sports d'hiver de Paris au Mont-Dore-Sancy

(1.300 m. - 1.800 m.)

Téléférique. — Ecole du Ski-Club de Paris.

3 trains rapides au départ de Paris : 14 h. 32, 20 h. 15, 22 h. 45, voitures-couchettes.

Billets A.R. valables 40 jours : 20 à 25 % de réduction.

Billets de week-end : 50 % de réduction.

Billets collectifs (10 pers. minimum) : 50 % de réduction.

Billets de Club.

Renseignements et billets aux gares et agences P.O.-Midi.

**COURS OFFICIELS D'ALLEMAND**  
organisés par le CANTON et la VILLE de St-Gall à  
**l'Institut pour Jeunes Gens**  
sur le Rosenberg, près SAINT-GALL (Suisse)  
L'unique école privée suisse avec cours off. d'allemand.  
Possibilité de suivre, à côté des Cours d'allemand, les  
leçons dans les Sections générales de l'Ecole (Maturité,  
diplôme commercial).